

Madame La Présidente,

Son Excellence Monsieur Le Président de la République de Madagascar Hery Martial RAJAONARIMAMPIANINA, lors de son discours d'investiture du 25 janvier 2014, a pris la décision politique ferme de lutter contre l'exploitation et l'exportation illicite des bois précieux en prônant la tolérance zéro.

Un plan d'assainissement de la filière bois de rose et bois d'ébène a été mis en place. Il est le fruit d'une collaboration étroite des membres d'une équipe pluridisciplinaire (techniciens, juristes, gestionnaires, spécialistes en relations internationales, ...) appuyé par des conseils des partenaires techniques et financiers.

Notre intervention vise à mettre en relief les points saillants de ce plan d'action qui sera présenté le Jeudi 03 Juillet à Antananarivo devant la Communauté Internationale, notamment :

- A. la mise en place d'un Comité Interministériel en remplacement du Comité de Pilotage. Il est chargé de l'assainissement de la filière et est composé de son Excellence Monsieur Le Premier Ministre en personne ainsi que des Ministres chargés de la Justice, de la Défense Nationale, de la Sécurité Intérieure, de l'Intérieur et de la Décentralisation, de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts, des Finances et du Budget, des Affaires Etrangères, des Transports et de la Météorologie et, enfin de la Gendarmerie Nationale dont le décret vient d'être adopté le Mardi 24 Juin en Conseil des Ministres ;
- B. la mise en cohérence et à jour des textes législatifs relatifs à ces bois ainsi que leur mise en application effective ;
- C. le financement des opérations par son inscription au budget général de l'Etat et également par des négociations avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- D. la mobilisation des Communautés Locales de Base et la dynamisation et la promotion de la responsabilité citoyenne ;

- E. la mise en place d'activités génératrices de revenus dans les zones à risques ;
- F. enfin, la sécurisation des Aires Protégées et des Nouvelles Aires Protégées ainsi que des côtes par une surveillance satellitaire.

Pour l'efficacité de ces actions que nous menons, nous jugeons importants la nécessité d'une collaboration bilatérale et internationale effective

- avec les pays de transit et de consommation dans le domaine douanier et judiciaire, et ;
- avec INTERPOL, Trafic International, IEA, CITES, ... dans le domaine de contrôle et d'investigation.

Honorables Membres de l'Assemblée, c'est ensemble que nous pouvons combattre ce fléau, nous vous remercions de votre attention.